

C'est le Mois de l'aidant en Seine-et-Marne !

Chef de file des solidarités, le Département de Seine-et-Marne accompagne au quotidien les proches aidants à travers les 14 Maisons Départementales des Solidarités réparties sur le territoire. En octobre, traditionnel mois de l'aidant, les actions sont encore plus nombreuses : ateliers, rencontres, théâtre, projections et débats dans toute la Seine-et-Marne. Découvrez le programme sur www.seine-et-marne.fr.

À l'occasion de la Journée nationale des aidants le 6 octobre prochain, le Département organise le Mois de l'aidant du 1^{er} au 31 octobre. Toutes les personnes qui aident au quotidien un proche en situation de handicap, gravement malade, dépendant ou âgé, sont invitées à partager leur situation et connaître les aides départementales.

Parmi ces aides on retrouve : la plateforme d'accompagnement et de répit qui propose un soutien individuel ou en groupe afin de rompre l'isolement ou donner du temps libre aux aidants. Des sessions de formations, des interventions d'aides à domicile, des sorties culturelles ou conviviales peuvent également être organisées à destination des proches aidants.

Pour les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), le droit au répit peut être activé quand le plafond APA est atteint. L'APA peut financer un relais à domicile, un hébergement temporaire ou un accueil de jour ou de nuit pour la personne aidée. Pour les bénéficiaires de l'APA ou de la Prestation de compensation du handicap (PCH), il existe enfin des possibilités de compensation financière en direction des proches aidants. L'APA ou la PCH peuvent, sous condition, être utilisées pour dédommager un aidant familial.

Pour plus d'informations, les proches aidants sont invités à se rendre dans les Maisons départementales de solidarité ou à contacter la ligne qui leur est dédiée pendant le Mois de l'aidant au 01.64.79.73.29 du lundi au vendredi, de 9h à 17h (coût d'un appel).

« Aidants, vous n'êtes pas seuls ! Le Département de Seine-et-Marne et ses partenaires vous accompagnent et sont présents à vos côtés, pour alléger votre quotidien », précisent Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne et Bernard Cozic, Vice-président en charge des solidarités.

Aujourd'hui, près de 180 000 Seine-et-Marnais soutiennent un proche en perte d'autonomie, en situation de handicap ou gravement malade. Au-delà des chiffres, être proche aidant impacte le quotidien de manière très concrète : stress, fatigue, sentiment de culpabilité face à un éventuel renoncement. Face à ces constats, le Département s'engage depuis maintenant plusieurs années à soutenir les aidants dans leur quotidien en facilitant le recours à des réponses de proximité.

Informations et programmation sur www.seine-et-marne.fr

Contacts presse :

Anne-Laure Boinnard - 01.64.87.38.17 - anne-laure.boinnard@departement77.fr

Pauline Maingre - 01.64.14.60.42 - pauline.maingre@departement77.fr